



**Province de Québec  
MRC de Minganie  
Municipalité de L'Île-d'Anticosti**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Conformément à la Loi, le projet de règlement 2019-03 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 janvier dernier.

Ce règlement a pour but d'emprunter un montant de 159 777 \$, comprenant le coût des immeubles du 3, rue du Couvent et le terrain adjacent à cet immeuble, sur la rue Fleurus, les taxes et le financement.

Donné à Port-Menier, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2019

Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Diane Taillon, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2019 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière